

PLUMIER D'OR 2024

1) RÈGLEMENT DU CONCOURS DE LANGUE FRANÇAISE

Pour qui ?

Le concours est ouvert aux élèves de 4^e des établissements publics et privés **reconnus par l'Éducation nationale**. La classe **tout entière** doit participer.

Quand ?

L'épreuve se déroule de préférence pendant un cours de français, sous la responsabilité du professeur de français de la classe (**durée : 1 heure 30**). Lorsque plusieurs classes de 4^e d'un même collège se présentent au concours, il est **nécessaire** que l'épreuve se passe simultanément dans toutes les classes.

Où ?

L'épreuve a lieu dans le collège.

Inscriptions

Elles se font uniquement par internet sous la responsabilité d'un professeur qui sera le « Responsable Concours » pour l'établissement. Toutes les informations utiles sont à consulter sur le site www.langue-francaise.org (cf. « Calendrier » et « Modalités d'inscription »).

Sujet du Concours

L'épreuve comprend 2 parties :

1) des exercices de langue (syntaxe, orthographe, vocabulaire, culture générale) notés sur 70

2) une expression écrite, notée sur 30.

Le sujet et son corrigé sont envoyés par courrier électronique au collège qui en assure la confidentialité.

Les professeurs concernés se chargent de faire les reproductions nécessaires **sur feuille format A3**.

Qui corrige le concours ?

- La première partie de l'épreuve, exercices de langue, notée sur 70, est corrigée par le professeur de français de la classe ; celui-ci sélectionne les trois meilleures copies de sa classe.

- La seconde partie, expression écrite, notée sur 30, est corrigée par le jury de l'association Défense de la langue française. Celui-ci détermine les 60 lauréats du concours.

Où envoyer les copies sélectionnées ?

Toutes les copies d'un même collège seront envoyées ensemble à l'adresse suivante :

Défense de la langue française
Concours du Plumier d'or
222 avenue de Versailles
75016 PARIS

Autorisation de publication

L'association se réserve le droit de publier les meilleures copies, sans prévoir de rémunération ou d'indemnisation. La participation au concours suppose l'acceptation de ces conditions.

Les copies ne peuvent être ni communiquées ni consultées.

Résultats

La liste **alphabétique** des lauréats est publiée sur le site de DLF www.langue-francaise.org en mars, au plus tard pendant la Semaine de la langue française et de la Francophonie. La liste des lauréats **par ordre de mérite** peut être consultée sur le site de DLF www.langue-francaise.org **après** la remise des prix.

Le sujet du concours et le corrigé sont disponibles, après la remise des prix, sur le site de DLF www.langue-francaise.org et dans la revue de Défense de la langue française. Les meilleures expressions écrites sont publiées dans ma revue de DLF.

Remise des prix et diplômes

Elle est organisée à Paris, **un mercredi après-midi de mai 2024**. Chaque établissement reçoit par courriel la lettre d'invitation destinée au lauréat, à son professeur et à ses parents un mois environ avant la remise des prix. Le chef d'établissement est invité à cette cérémonie.

Chaque lauréat, lors de la remise des prix, reçoit un diplôme et de menues récompenses.

Le jury décerne également des diplômes de félicitations et des diplômes d'encouragements.

2) CALENDRIER :

Inscription : sur internet avant le 22 décembre 2023.

Envoi par internet du sujet et du corrigé au responsable du concours : le 9 janvier 2024.

Épreuves : lors de la semaine imposée du lundi 22 au samedi 27 janvier 2024.

Envoi postal des trois meilleures copies de chaque classe accompagnées d'un bordereau d'expédition : au plus tard le 9 février 2024.

Publication de la liste alphabétique des lauréats (sur le site de DLF) : troisième semaine de mai 2024.

Cérémonie de remise des prix : mercredi 15, ou 22 ou 29

mai 2024.

3) MODALITÉS de PARTICIPATION

Le responsable du concours est le coordonnateur de Lettres ou un professeur de français de 4^e. Il inscrit les classes participantes du collège exclusivement au moyen du formulaire joint « Inscription Plumier d'or 2024 » via l'adresse courriel : plumier2024@gmail.com **Formulaire ICI** (à imprimer).

Pour inscrire son collège, le responsable doit connaître et indiquer le numéro UAI de son établissement.

L'inscription au concours est gratuite.